

ASSOCIATION INTERENTREPRISES DE MEDECINE DU TRAVAIL
3 rue de Sarrelouis - 67080 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 96 44
Fax : 03 88 21 81 69

RAPPORT DE L'ENQUÊTE :

**CONDITIONS DE TRAVAIL
DES SALARIÉS
INTÉRIMAIRES EN MISSION
EN R.F.A.**

Docteurs :

J.-M. EBER
V. GASSMANN
N. HANGEN
J. KEHREN
C. VENTURE

C. EDENHOFFER
A. BALBZIOUI
G. HANSMAENNEL
M. MANIEZ
C. WEBER.

F. BECKER
V. GUTENBERG
D. IMBODEN
P. SCHMITT

////////////////////////////////////
TABLE DES MATIÈRES
////////////////////////////////////

INTRODUCTION	3
MATÉRIELS ET MÉTHODES	4
RÉSULTATS	6
- Analyse descriptive	
- Comparaison avec la population de R.F.A.	
DISCUSSION	17
CONCLUSIONS	19
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXES :	
Questionnaire	
Courrier aux agences de travail intérimaire	

I - Introduction

La connaissance des postes de travail est la condition sine qua non pour exercer notre responsabilité de conseiller auprès des entreprises et de leurs salariés en matière d'amélioration des conditions de travail. La législation a prévu que le 1/3 de notre temps de travail soit consacré à cette mission.

La connaissance des postes et conditions de travail des salariés intérimaires envoyés en mission à l'étranger et plus particulièrement en R.F.A. pour ce qui nous concerne, se heurte à une série d'obstacles :

certains sont communs à l'intérim et à la sous-traitance :

- brièveté des missions,
- éloignement des entreprises utilisatrices, plusieurs centaines de kilomètres parfois,

d'autres sont spécifiques à ces missions à l'étranger :

- il s'agit d'un obstacle législatif, un employeur en RFA n'a pas l'obligation de nous laisser "visiter" son entreprise.

Pour contourner ces difficultés, des médecins du travail de l'AIMT du Bas-Rhin qui a une compétence professionnelle exclusive pour le travail temporaire sur le département, ont décidé d'approcher les conditions de travail des salariés intérimaires envoyés en mission en RFA de manière indirecte par le biais d'une enquête épidémiologique.

II - Matériels et méthodes

Nous avons réalisé une enquête épidémiologique descriptive qui a débuté fin juin 1999 pour s'achever un an plus tard.

Le choix d'une durée d'enquête d'un an a été motivé par deux raisons principales :

- 1/ nous voulions nous affranchir d'éventuelles variations saisonnières ;
- 2/ répartir la charge de travail sur un an nous paraissait plus facile.

Le questionnaire largement inspiré par celui utilisé lors de la deuxième enquête européenne sur les conditions de travail 1996 par la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de travail a été complété de questions plus spécifiques au monde du travail temporaire (questionnaire en annexe).

C'est le médecin du travail qui assurait la passation du questionnaire lors des visites médicales en collaboration avec son assistante pour le début du questionnaire.

Critères d'inclusion : Les travailleurs temporaires actuellement en mission en RFA se présentant à une visite de Médecine du Travail.

Critères d'exclusion : Les intérimaires qui n'ont pas travaillé en RFA depuis plus d'un mois.
Les personnes refusant de participer à l'enquête.

Tirage au sort : Le principe d'un sondage systématique par pas a été adopté, la fraction de sondage est d'un tiers.

Organisation des prises de rendez-vous :

Le passage du questionnaire prend une quinzaine de minutes. Pour permettre aux enquêteurs de travailler dans des conditions satisfaisantes, les rendez-vous seront espacés. Un courrier (Cf Annexes) a été adressé aux agences de travail temporaire pour les tenir informés et obtenir une bonne collaboration.

Suivi du recueil des données : Une réunion de consensus a eu lieu 1 mois après le début de l'enquête.

Recueil des données : Chaque médecin enquêteur recueille ses propres données et les transmet au fur et à mesure au Docteur François BECKER qui organisera la codification, la saisie et l'analyse des données. Un numéro d'identification, dont l'enquêteur sera le seul à connaître la correspondance avec le salarié, garantira la confidentialité de

l'enquête.

La saisie des données a été confiée à une stagiaire vacances.

Plan d'analyse :

Les deux premières phases de l'analyse ont été réalisées au sein de l'AIMT avec le logiciel EPI-INFO version 6. Il s'agissait de l'étude purement descriptive puis de la comparaison de notre échantillon à un échantillon de la population au travail en Allemagne. Le logiciel SPSS nous a permis d'exporter les fichiers de l'enquête européenne.

Diffusion des résultats :

Le rapport d'étude sera diffusé à l'organisme financeur et accessible sur le site internet aimt67.org

Un article résumé sera proposé à Média Sett la revue des professionnels du travail temporaire, enfin les enquêtés recevront par courrier un résumé de ce travail.

La présentation de ce travail lors de Congrès ultérieurs est bien entendu envisagée.

Financement :

Seul le département Action Scientifique et Recherche en Médecine du Travail (ASMT) du CISME a répondu présent à nos demandes de subvention, nous les remercions vivement.

écart-type = 11,5 minutes

Locaux " sociaux " : 65 % des salariés bénéficient d'un réfectoire,
46 % d'une cantine,
63 % de vestiaires,
44 % de douches.

Nombre de jours travaillés dans la semaine : moyenne = 4,8 jours
écart-type = 0,56 jours

Le temps partiel est inexistant.

Trajets : 88,7 % des personnes rentrent à leur domicile tous les soirs, la durée moyenne de leur trajet est de 1h50, écart-type = 57 minutes.
84 % circulent en automobile, seul pour moitié, en covoiturage pour les autres.

Postes occupés et polyvalence :

Dans près de 90 % des cas le poste correspond à ce qui avait été annoncé par l'Entreprise de Travail Temporaire.

A noter près de la moitié des salariés occupent plusieurs postes au cours d'une même mission.

Risques professionnels et contraintes de l'organisation du travail :

Pour chaque risque nous donnons le % de personnes exposées la moitié du temps au moins.

Fortes vibrations	:	15,6 %
Bruits très forts	:	37,1 %
Fortes températures	:	26,6 %
Températures très basses	:	10,6 %
Vapeurs, fumées, poussières ou substances dangereuses	:	33,4 %
Matériaux dangereux	:	7,8 %
Rayonnements électromagnétiques	:	3,4 %
Positions douloureuses ou fatigantes	:	43,2 %
Port ou déplacement de charges lourdes	:	17 %
Courtes tâches répétitives	:	47,6 %
Mouvements répétitifs du membre supérieur	:	75,1 %
Port d'un équipement de protection individuelle	:	46,3 %
Travail sur ordinateur	:	6,8 %
Cadences de travail élevées	:	37,4 %
Délais très stricts et très courts	:	35,2 %
Contact avec le public	:	15 %

Equipements de protection individuelle :

Les EPI sont jugés utiles dans 66,9 % des cas, il ne sont fournis par les entreprises utilisatrice ou temporaire que dans 2/3 des cas, pour 1/3 ils sont achetés par les salariés.

Information sur les risques professionnels :

63,2 % disent être bien ou très bien informés sur la nature des risques.

Adaptation des conditions de travail pour le confort :

Neuf fois sur dix aucune adaptation n'est possible.

Organisation temporelle du travail, flexibilité :

- Le travail de nuit concerne 18 % des personnes.
- Le travail du dimanche concerne 8 % des personnes.
- Le travail du samedi concerne 38 % des personnes.
- L'horaire de travail régulier est la règle pour 70,6 % des personnes avec 87 % d'heures fixes de début et fin de travail.
- La prise de pause à sa convenance est possible dans 56 % des cas.
- La liberté de prendre des vacances à sa convenance existe dans 62,7 % des situations.
- Près de 90 % des personnes estiment avoir assez de temps pour finir leur travail.

Autonomie, responsabilités :

Le rythme de travail dépend :

- | | | |
|---|---|--------|
| - du travail d'autre collègues | : | 35,5 % |
| - de demandes directs des clients | : | 16,4 % |
| - de normes de production | : | 44,4 % |
| - de la vitesse automatique d'une machine | : | 30,7 % |
| - du contrôle direct du chef | : | 44,7 % |

Vous avez la possibilité de choisir ou modifier :

- | | | |
|---------------------------|---|--------|
| - l'ordre de vos tâches | : | 41,5 % |
| - vos méthodes de travail | : | 52,4 % |
| - votre cadence | : | 55,8 % |

Votre travail implique :

- le respect de normes de qualité précis	:	70,7 %
- une évaluation de la qualité de votre travail	:	61,9 %
- de résoudre des problèmes imprévus	:	51,7 %
- de participer aux décisions concernant l'organisation du travail	:	21,8 %
- une rotation des tâches	:	44,6 %
- des tâches monotones	:	54,1 %
- d'apprendre de nouvelles choses	:	60,5 %

Aptitude : Dans 70,7 % des cas les aptitudes professionnelles correspondent aux demandes du travail.

Formation : 96,9 % des personnes n'ont pas eu de formation payée par l'employeur au cours des 12 derniers mois.

Au cours des 12 derniers mois vous avez :

- eu une discussion avec votre supérieur	:	28,2 %
- été consulté sur l'organisation du travail	:	0,3 %
- discuté avec votre supérieur de problèmes relatifs au travail	:	33 %
- discuté avec vos collègues de problèmes relatifs au travail	:	58,5 %
- discuté avec des représentants du personnel de problèmes relatifs au travail	:	8,2 %

Violences au travail :

- violences physiques	:	0,7 %
- intimidations	:	3,4 %
- discriminations sexuelles	:	0,7 %
- attentions sexuelles non souhaitées	:	1 %
- discrimination liée à l'âge	:	4,1 %
- discrimination liée à la race	:	2 %
- discrimination liée à un handicap	:	1,4 %
- discrimination liée à la nationalité	:	14,3 %

Travail - Sécurité - Santé :

- 13,3 % pensent que leur travail menace leur sécurité.
- 4,3 jours d'arrêts en moyenne pour problèmes de santé au travail, écart-type = 4,5. Si l'on exclut les personnes qui n'ont pas été malades la durée moyenne des arrêts passe à 23,8 jours, écart-type = 46.

- 30 % ont changé ou essayé de changer de travail pour des raisons de sécurité ou de santé au travail.
- 28,7 % estiment que le travail affecte leur santé.

Parmi les 69 réponses en clair obtenues la fatigue revient à 20 reprises, les rachialgies 19 fois et les poussières 10 fois.

- 8 % ont plus de la moitié du temps des problèmes de santé qui rendent leur travail plus difficile.
- Néanmoins 89,5 % sont satisfaits ou très satisfaits de leur travail.

2/ Comparaison de notre échantillon de travailleurs temporaires à un échantillon témoin de population active en RFA.

Nous avons confectionné un groupe témoin à partir de l'échantillon RFA (2054 personnes) de la deuxième enquête sur les conditions de travail dans l'Union Européenne (1996), menée par la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, que nous remercions pour son aide précieuse.

Pour chaque intérimaire nous avons recherché 2 témoins appariés sur le sexe, la classe d'âge et le niveau d'étude.

Il a été impossible de trouver suffisamment de témoins dans le groupe des femmes jeunes et sans formation, ceci illustre le décalage entre notre population et la population active d'Allemagne. Nous avons alors pris des témoins des classes d'âges voisines.

Les différences entre les variables quantitatives ont été testées par l'analyse de variance ou le test de Kruskal-Wallis lorsque les conditions de validité du test paramétrique n'étaient pas remplies.

Pour l'analyse des différences entre les variables qualitatives le test du XHI 2 a été utilisé.

La valeur de 0,05 a été retenue comme seuil de significativité.

Variable	Résultat du test	P	Commentaire
----------	------------------	---	-------------

Caractéristiques sociodémographiques.

Sexe	NS		Variable d'appariement.
Age	NS		Variable d'appariement.
Situation de famille	S	$< 10^{-8}$	Les TT sont moins souvent en couple mais plus fréquemment séparés ou divorcés.
Nombre d'enfants	NS		
Niveau d'étude	NS		Variable d'appariement.

Caractéristiques de l'entreprise.

Activités de l'entreprise	S	$< 10^{-8}$	Les TT travaillent pour 55 % de l'industrie manufacturière, 23 % dans le BTP et 16 % dans le commerce. Les témoins travaillent pour 25 % dans l'industrie manufacturière, pour 21 % dans les secteurs éducation, santé service et pour 14 % dans le commerce.
Taille de l'entreprise	S	$< 10^{-8}$	Les intérimaires sont en mission dans des entreprises plus grandes.
Secteur de l'entreprise	S	$< 10^{-8}$	Les TT sont plus souvent affectés à des entreprises du secteur privé.

Eléments de la rémunération.

Fixe	S	0,002	Les TT bénéficient plus souvent d'un salaire fixe.
Prime de productivité	S	0,04	Les TT ont moins souvent une prime de productivité.
Heures supplémentaires	S	$< 10^{-8}$	Les TT ont plus souvent des heures sup. payées.
Travail de nuit ou W.E.	S	0,04	Les TT sont plus souvent rémunérés pour un travail de nuit ou W.E.
Travail difficile	NS		
Autre	S	7×10^{-4}	Les TT ont moins souvent d'autres éléments de salaire.

Caractéristiques du travail.

Durée hebdomadaire du travail	S	6×10^{-4}	Les TT sont plus souvent employés à temps plein, parmi les travailleurs à temps plein (> ou = à 35 h) les TT travaillent ¼ h de plus.
Durée du trajet aller-retour	S	$< 10^{-8}$	Un trajet plus long de 65' pour les TT qui rentrent tous les soirs.

Expositions aux risques.

Vibrations	NS		
Bruits	S	$< 10^{-8}$	Plus d'exposés au bruit chez les TT.
Chaud	S	2×10^{-5}	TT plus exposés à la chaleur.
Froid	S	8×10^{-3}	TT moins exposés au froid.
Vapeurs	S	$< 10^{-6}$	TT plus exposés à des vapeurs.
Substances	S	0,03	TT moins exposés à des produits dangereux.
Rx laser	NS		

Contraintes du travail.

Positions douloureuses	S	1×10^{-4}	Plus de positions douloureuses chez les TT.
Charges lourdes	S	4×10^{-3}	Moins de charges lourdes chez les TT.
Courtes tâches	S	$< 10^{-6}$	Plus de courtes tâches chez les TT.
Mouvements répétitifs	S	$< 10^{-6}$	Plus de mouvements répétitifs chez les TT.
EPI	S	1×10^{-6}	Plus d'EPI chez les TT.
Ordinateurs	S	$< 10^{-6}$	Moins de travail sur écran chez les TT.
Cadences élevées	S	8×10^{-4}	Moins de cadences élevées chez les TT.
Délais stricts	S	9×10^{-6}	Moins de délais stricts chez les TT.
Contact public	S	$< 10^{-6}$	Moins de contact avec le public chez les TT.
Information sur les risques	S	$< 10^{-8}$	TT moins bien informés des risques.

Lesquelles des conditions de travail suivantes pouvez-vous adapter ?

Température	S	$< 10^{-8}$	Les TT peuvent moins souvent régler la t°.
-------------	---	-------------	--

Eclairage	S	< 10 ⁻⁸	Les TT peuvent moins souvent régler l'éclairage.
Ventilation	S	< 10 ⁻⁸	Les TT peuvent moins souvent régler la ventilation.
Poste de travail	S	< 10 ⁻⁸	Les TT peuvent moins souvent régler le poste de travail.
Siège	S	< 10 ⁻⁸	Les TT peuvent moins souvent régler le siège.
Instruments	S	< 10 ⁻⁸	Les TT peuvent moins souvent régler les instruments.
Autres	NS		
Aucune	S	< 10 ⁻⁸	Les TT ont moins souvent la possibilité d'adapter leurs conditions de travail.

Organisation temporelle du travail

Travail de nuit	NS		
Travail du dimanche	S	< 10 ⁻⁶	Les TT travaillent moins souvent le dimanche.
Travail du samedi	S	1 x 10 ⁻⁶	Les TT travaillent moins souvent le samedi.
Horaire tournant	S	< 10 ⁻⁸	Les TT ont plus souvent des horaires réguliers.

Pour chacune des affirmations suivantes ...

Aide de collègues	NS		
Pauses	S	7 x 10 ⁻⁶	Les TT ont plus de liberté pour leurs pauses.
Vacances	S	< 10 ⁻⁶	Les TT ont plus de liberté pour leurs vacances.
Heures fixes	S	< 10 ⁻⁶	Les TT ont plus souvent des heures fixes.
Assez de temps	S	2 x 10 ⁻⁶	Les TT ont plus souvent assez de temps pour terminer leur travail.

Votre rythme de travail dépend ...

Autres collègues	NS		
Clients	S	< 10 ⁻⁶	TT moins confrontés à des clients.
Normes	NS		
Chaîne	S	2 x 10 ⁻³	TT plus souvent lié au rythme

			d'une machine.
Du chef	S	4×10^{-4}	TT plus dépendants de leur chef.

Avez-vous la possibilité de modifier ...

L'ordre de vos tâches	NS		
Vos méthodes de travail	S	0,01	Les TT ont moins d'autonomie.
Votre cadence de travail	NS		

En général votre travail implique ?

Normes de qualité	NS		
Evaluation personnelle	S	1×10^{-6}	Les TT évaluent moins souvent leur travail.
Problèmes imprévus	S	$< 10^{-6}$	Les TT font moins souvent face aux problèmes imprévus.
De décider ...	NS		
Rotation des tâches	S	$< 10^{-6}$	Les TT ont moins souvent de rotations de tâches.
Tâches monotones	S	$< 10^{-6}$	Les TT ont plus souvent des tâches monotones.
Tâches complexes	S	$< 10^{-6}$	Les TT ont moins souvent des tâches complexes.
D'apprendre de nouvelles choses	S	2×10^{-4}	Les TT apprennent moins souvent de nouvelles choses.
Vos aptitudes correspondent à votre travail	S	7×10^{-6}	Les aptitudes des TT sont plus souvent inadaptées aux demandes du travail.
Formation payée	S	$< 10^{-6}$	Les TT ont bénéficié d'une journée de formation contre 4 pour les travailleurs RFA.

Au cours des 12 derniers mois avez-vous eu

Discussion avec un supérieur	NS		
Consultation sur les conditions de travail	S	$< 10^{-6}$	Les TT sont moins souvent consultés sur leurs conditions de travail.
Discussion avec votre supérieur	S	$< 10^{-6}$	Les TT discutent moins souvent avec leur supérieur.
Discussion avec vos	S	3×10^{-4}	Les TT discutent moins souvent avec

collègues			leurs collègues.
Discussion avec des représentants du personnel	S	0,01	Les TT discutent moins souvent avec leurs représentants du personnel.

Au cours des 12 derniers mois avez-vous été l'objet de ...

Violences physiques	S	0,01	Moins de violences physiques pour les TT.
Intimidations	NS		
Discriminations sexuelles	NS		
Harcèlement sexuel	NS		
Discrimination liée à l'âge	NS		
Discrimination raciale	S	0,02	Plus de discrimination raciale chez les TT.
Discrimination liée à un handicap	NS		
Discrimination liée à la nationalité	S	< 10 ⁻⁶	Plus de discrimination liée à la nationalité chez les TT.

Répercussions du travail sur la santé

Votre travail menace votre sécurité	S	< 10 ⁻⁶	Les TT se sentent moins menacés pour leur sécurité.
Absent pour cause de santé au travail	S	< 10 ⁻⁶	Plus d'absence pour cause de santé au travail chez les TT.
Changement de travail	NS		
Votre travail affecte-t-il votre santé	S	0,03	Les TT sont plus nombreux à penser que le travail affecte leur santé.
Problèmes de santé chronique ou permanents	S	< 10 ⁻⁶	Les TT sont plus souvent gênés par un problème de santé chronique ou permanent.
Etes-vous satisfait de votre travail	NS		

III - Discussion

Dans la mesure où les entreprises où travaillent nos " exposés " et nos " témoins " diffèrent tant par le secteur d'activité, la taille et le statut privé ou public, l'interprétation des différences statistiquement significatives exige la plus grande prudence.

Il est néanmoins possible de dessiner certains traits.

DURÉE ET ORGANISATION TEMPORELLE DU TRAVAIL.

La durée de travail est un peu plus longue chez les Travailleurs Temporaires et le temps de trajet beaucoup plus long, ce qui peut expliquer la fatigue ressentie.

A contrario la régularité des horaires, la fréquence du travail du week-end sont en faveur des intérimaires.

EXPOSITION AU RISQUE

Les différences sont tantôt dans un sens tantôt dans l'autre ce qui rend toute interprétation délicate.

CONTRAINTES DU TRAVAIL

Aux intérimaires les tâches monotones, répétitives, physiques aux témoins le " stress ", lié aux délais courts, au contact avec les clients ou le public etc ...

ADAPTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LE CONFORT

La marge de manoeuvre des Travailleurs Temporaires est réduite.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Autonomie, problèmes imprévus, tâches complexes apprentissage de nouvelles choses sont plus le lot des témoins.

DISCUSSION DANS L'ENTREPRISE

A l'évidence la consultation des Travailleurs Temporaires est plus rare que celle des témoins.

VIOLENCES AU TRAVAIL

A noter la discrimination raciale et celle liée à la nationalité alors même que ne sont envoyés en RFA que les ressortissants de l'Union Européenne.

RÉPERCUSSIONS DU TRAVAIL SUR LA SANTÉ

La moindre perception de menaces pour sa sécurité chez le Travailleur Temporaire contraste avec les statistiques des accidents du travail qui attestent de l'accidentabilité plus grande des travailleurs précaires.

Les résultats en terme d'absentéisme et l'appréciation sur l'effet du travail sur la santé sont, par contre, cohérents.

En définitive l'archétype du travailleur temporaire " prêt à l'emploi ", nécessitant peu ou pas de formation, et que l'on affecte à des secteurs de production sur les tâches plutôt simples, est conforté par les résultats de cette enquête.

De même pour les conséquences du travail précaire sur la santé et la sécurité.

IV - Conclusion et propositions

Des questions restent posées :

- ➔ Quelle est la pertinence de l'auto-évaluation des risques professionnels par les salariés ?
- ➔ Peut-on comparer les résultats d'une enquête par questionnaire posé lors d'une visite médicale à ceux d'une enquête téléphonique ?

Il reste possible d'affiner les résultats :

- ⇒ Tout d'abord en confrontant les risques mentionnés sur les bulletins de visites remplis par les Entreprises de Travail Temporaire à ceux de l'auto-évaluation par les Travailleurs Temporaires (sachant que l'évaluation des risques reste de la responsabilité de l'employeur).
- ⇒ De comparer les conditions de travail des missions en France et en Allemagne. Ce travail n'a pas été mené simultanément à notre enquête pour des raisons de disponibilité, l'entreprendre maintenant se heurterait à la difficulté suivante : la forte décline du chômage a profondément modifié la population des salariés intérimaires :
 - Forte croissance du nombre de ressortissants hors CEE ;
 - Réémergence d'une population marquée par l'exclusion .

Quelles actions entreprendre ?

- ◆ Encourager les ETT à investir dans la formation professionnelle des salariés.
- ◆ Exiger plus de précisions sur les risques de la part des ETT.
- ◆ La poursuite des actions d'information sur les risques s'impose.
- ◆ La qualité de l'accueil dans les entreprises utilisatrices reste primordiale.
- ◆ La question de la fourniture des EPI doit être réglée.
- ◆ Les contacts avec les médecins du travail Outre-Rhin ont déjà facilité l'accès des médecins du travail d'Alsace aux entreprises en RFA.
- ◆ Les difficultés de santé chronique dont se plaignent les Travailleurs Temporaires doivent être explorées.
- ◆ Les conseils et l'éducation pour les problèmes de santé non liés au travail doivent continuer à être prodigués. Cette mission est-elle de la responsabilité des seuls médecins du travail ?

V- Bibliographie

- Fondation Européenne pour l'Amélioration des conditions de Vie et de Travail : 1997 - la Deuxième Enquête Européenne sur les Conditions de Travail - document disponible auprès de l'Office des Publications Officielles des Communautés européennes.
- Evaluer les risques au travail 1998 - C. FUENTES, F. MEYER. Presses Universitaires de Strasbourg.
- Mémento pour l'évaluation des risques professionnels 1996. Commission Européenne. Journal Officiel, Service des publications des Communautés européennes, 26 rue Desaix - 75727 PARIS Cedex 15.